

## Liste des classes de 2<sup>nde</sup> à recrutement particulier

Le recrutement particulier s'ajoute toujours à la saisie informatique du vœu qui doit être effectuée par l'établissement d'origine, sur l'application AFFELNET, entre le 17 mai et le 8 juin 2011 :

2 <sup>nde</sup> ABIBAC	Ille et Vilaine	Lycée Chateaubriand - RENNES	- Dossier à retirer auprès de l'établissement et à retourner pour le <b>15 avril 2011 au plus tard.</b> - Entretien le 11 mai 2011.
2 <sup>nde</sup> BACHIBAC	Ille et Vilaine	Lycée Descartes - RENNES	Dossier à retirer auprès de l'établissement et à retourner pour le <b>15 avril 2011 au plus tard.</b>
2 <sup>nde</sup> ESABAC	Finistère	Lycée Harteloire - BREST	Dossier à retirer auprès de l'établissement et à retourner pour le <b>15 avril 2011 au plus tard.</b>
2 <sup>nde</sup> internationale de langue anglaise	Ille et Vilaine	Lycée Victor et Hélène BASCH - RENNES	- Dossier à retirer auprès de l'établissement et à retourner pour le <b>15 avril 2011 au plus tard.</b> - Tests écrits et oraux les 10 et 11 mai 2011.
2 <sup>nde</sup> internationale de langue espagnole	Finistère	Lycée Amiral Ronarc'h - BREST	- Dossier à retirer auprès de l'établissement et à retourner pour le <b>15 avril 2010 au plus tard.</b> - Tests écrits et oraux les 10 et 11 mai 2011.
2 <sup>nde</sup> arts appliqués  (Création et culture design)	Côtes d'Armor  Finistère  Ille et Vilaine	Lycée Savina - TREGUIER  Lycée Vauban - BREST  Lycée Bréquigny - RENNES	Dossier à retirer auprès de l'établissement et à retourner pour le <b>8 avril 2011 au plus tard.</b>
2 <sup>nde</sup> arts du cirque	Côtes d'Armor	Lycée Savina - TREGUIER	Dossier à retirer auprès de l'établissement et à retourner pour le <b>8 avril 2011 au plus tard.</b>

2 <sup>nd</sup> e hôtellerie	Ille et Vilaine	Lycée hôtelier - DINARD	Dossier à retirer auprès de l'établissement et à retourner pour le <b>8 avril 2011</b> au plus tard.
------------------------------	-----------------	-------------------------	--

Les résultats de ces recrutements particuliers sont directement transmis par l'établissement d'accueil, aux familles, avant le 17 mai 2011.